



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### Règlement 426-2018

#### **Règlement modifiant le règlement 425-2017 afin de changer les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations**

**ATTENDU QUE** les dispositions de la loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. L'article 13 du règlement 425-2017 est remplacé par le suivant :

« **13.** Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque le montant des taxes foncières est égal ou supérieur à 300,00 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux ou trois versements égaux. »

3. L'article 14 du règlement 425-2017 est remplacé par le suivant :

« **14.** Le versement unique ou le premier versement de taxes foncières doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'expédition du compte.

Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'échéance du premier versement.

Le troisième versement doit être effectué au plus tard le soixantième jour qui suit l'échéance du deuxième versement. »

4. L'article 15 du règlement 425-2017 est remplacé par le suivant :

« **15.** Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible. »



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**5.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion :	12 <sup>e</sup> jour de février 2018.
Présentation du projet de règlement :	12 <sup>e</sup> jour de février 2018.
Adoption :	13 <sup>e</sup> jour de mars 2018.
Publication :	23 <sup>e</sup> jour de mars 2018

Yoland Émond,  
Maire

Rick Tanguay  
Directeur général